

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°29/2012****OBJET : NATATION SCOLAIRE – RENOUELEMENT DE LA MISE  
A DISPOSITION DE MONSIEUR ALAIN BOTTERI**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 18
Excusés	: 4
Pouvoirs	: 3
Votants	: 21

**SÉANCE DU 18 JUIN 2012**

L'an deux mille douze, le lundi dix-huit juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le onze juin 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Christian GORACCI, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjoints,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Maurice ELSTUB, Hélène GARDET, Martine LIPUMA, Danièle MAINCENT, Jeannot MANCINI, Laurence MARGAILLAN, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Isabelle TOSELLO, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Sébastien BALZANI, Jacques BARRERE qui a donné pouvoir à Jean-Pierre MAURIN, Pierre BRANCATO qui a donné pouvoir à Jean-Marie BELLONE, Heldwige QUEMY qui a donné pouvoir à Isabelle TOSELLO.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Martine LIPUMA

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal l'avait autorisé le 29 novembre 2011 à signer une convention de mise à disposition de Monsieur Alain Botteri, éducateur sportif titulaire de la Ville de Valbonne, titulaire du BEESAN, dans le cadre des séances de natation organisées au profit des enfants du cycle 1 des écoles maternelle et primaire de Châteauneuf.

Cette convention signée entre la Commune de Valbonne et celle de Châteauneuf pour l'année scolaire 2011-2012, nécessitait une autorisation expresse de renouvellement.

Par mesure d'efficacité, la Commune de Valbonne a proposé aux communes concernées de signer une nouvelle convention fixant les mêmes conditions de mise à disposition mais intégrant un renouvellement par tacite reconduction jusqu'en juin 2017, avec possibilité de rétractation.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la convention bipartite à intervenir entre la Commune de CHÂTEAUNEUF et VALBONNE pour l'année scolaire 2012-2013, avec renouvellement par tacite reconduction jusqu'en juin 2017 ;

**APPROUVE** la mise à disposition à temps partiel de Monsieur Alain BOTTERI, agent de la Commune de VALBONNE, au bénéfice de la Commune ;

**APPROUVE** le tarif de cette mutualisation des moyens à la somme de 19 euros par classe prise en charge au titre de la natation scolaire ;

**APPROUVE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de ces dispositions

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Pierre MAURIN.

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le